



FORMATION SUPÉRIEURE



**BREVET FÉDÉRAL DE
CHEF D'ÉQUIPE CHARPENTIER**



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Au cours de leur formation, les chefs d'équipe charpentiers acquièrent les compétences opérationnelles pour la mise en œuvre des projets de construction en bois sur les chantiers. Ils dirigent une équipe de collaborateurs et sont responsables de la bonne exécution des travaux. Ils représentent le lien entre le chantier et l'entreprise.

Les chefs d'équipe charpentiers ...

- répartissent les tâches, conduisent le personnel et forment les apprentis sur le plan pratique
- appliquent, avec leur équipe, les standards de qualité de l'entreprise et propres à la branche
- coordonnent l'installation de chantier et sécurisent les places de travail
- contrôlent les échafaudages et les zones de chute, veillent à la maintenance des outils et des machines
- contrôlent la sécurité des collaborateurs et appliquent les prescriptions MSST
- rédigent les rapports de chantier, de matériel et de régie et effectuent des prises de mesures
- planifient les besoins en matériel et en outils et coordonnent leur transport et la logistique de leur chantier
- calculent les mesures de pièces complexes et les fabriquent
- dirigent des constructions, des transformations, des rénovations exigeantes ainsi que des assainissements.

Ils attestent qu'ils sont au bénéfice des **compétences opérationnelles** requises au terme de leur formation lors de procédures de qualification (examens) organisées par l'association professionnelle responsable en vue de l'obtention du brevet fédéral de chef d'équipe charpentier – reconnu CNC 5 (Cadre national des certifications).

L'utilisation de l'outil informatique est fortement recommandée pour la bonne gestion de la formation.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le brevet fédéral de chef d'équipe charpentier. Ce brevet donne également accès à la formation supérieure pour l'obtention du diplôme fédéral de maître charpentier.
Condition d'admission	<p>Sont admis à l'examen les candidats qui:</p> <p>a) ont le certificat fédéral de capacité de charpentier / charpentière CFC ; et b) ont au moins un an d'expérience professionnelle à compter de la fin de leur apprentissage dans le domaine de la construction en bois.</p> <p>Les années d'études en cours d'emploi dans les filières de formation comptent comme années d'expérience.</p> <p>Le Secrétariat d'état à la formation et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.</p>
Certification	Brevet fédéral de chef d'équipe charpentier
Frais d'inscription	<p>CHF 17'300.00</p> <ul style="list-style-type: none">• BF CHb : CHF 7'300.00• BF CECH 01 : CHF 4'700.00• BF CECH 02 : CHF 5'300.00 <p><i>Sous réserve de modifications</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable</i>
Frais d'examen	Les finances d'examens seront directement perçues par FRECEM
Aide financière	La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). De plus, des aides financières sont souvent octroyées par différents organismes suivant les cantons. Les informations peuvent être obtenues sur www.ecole-construction.ch/aides-financieres .
Durée	<p>Trois cycles de formations répartis sur 1 année et demie, pour un total de 652 périodes. Plusieurs jeudis ou vendredis et samedis + 1 semaine bloc.</p> <ul style="list-style-type: none">• BF CHb - cours de base - 296 périodes• BF CECH 01 - premier cycle - 184 périodes• BF CECH 02 - deuxième cycle - 224 périodes
Dates	Se renseigner auprès de l'école.
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école.

Informations sur le cours

**Information
concernant la
formation**

À la fin du BF CHb, un contrôle des compétences aura lieu et pourra entraîner une réorientation en cas de résultats insuffisants.

**Renseignement et
inscription**

Coordonnées en bas de la page.



Conduite du personnel

- Expliquer les travaux
- Répartir les ordres de travail
- Assurer la formation pratique des apprentis
- Contrôler la réalisation des travaux
- Contrôler la mise en oeuvre des plans pour l'exploitation

Direction du chantier

- Collecter et transmettre des informations et documents sur l'ordre
- Effectuer une prise de mesures
- Rédiger des rapports sur le chantier et le matériel
- Rédiger des rapports de régie
- Effectuer une cotation simple
- Surveiller l'avancement de la construction et l'organisation du chantier

Planification du matériel

- Etablir des listes de moyens auxiliaires et d'outils
- Etablir des listes de moyens de liaison et de matériaux
- Contrôler les livraisons de matériel
- Organiser le flux du matériel

Coordination de la logistique

- Planifier la tâche suivante
- Coordonner l'installation du chantier
- Effectuer le chargement et le transport pour le chantier
- Organiser correctement l'élimination des déchets

Réalisation de travaux de charpenterie complexes

- Calculer les dimensions d'éléments de construction complexes
- Découper des éléments de construction complexes
- Fabriquer des éléments de construction complexes
- Monter des éléments de construction complexes
- Réaliser des transformations et des assainissements complexes
- Réaliser des déconstructions complexes

Sécurité au travail et protection de l'environnement

- Sécuriser le poste de travail
- Contrôler les échafaudages et les zones de risque de chute
- S'assurer de l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)
- Surveiller la sécurité personnelle des collaborateurs
- Utiliser les outils de travail et les machines conformément aux prescriptions et aux normes
- Protection de l'environnement sur les chantiers

Application des normes de qualité

- Contrôler les dimensions et les plans sur le chantier
- Signaler les différences entre le plan et le bien immobilier
- Garantir la réalisation des travaux dans les délais impartis
- Contrôler la qualité des travaux réalisés